

Ordre du jour du conseil de l'ED du 23 Novembre 2016

Membres présents : Asseum Sonia, Daniel Marc, Ghendrih Philippe, Godard Emmanuel, Herbin Raphaèle, Michalon Olivier, Mossé Brigitte, Ouladsine Mustapha, Pichon Anne, Ralavola Liva.

Membres excusés : Béchet Frédéric, Liandrat Jacques.

1. Approbation du PV du 29/06/2016

2. Informations générales

- Deux contrats doctoraux (I2M) ont été obtenus sur contingent présidentiel.
- Les doctorants de l'association Pi day ont obtenu le troisième prix des Trophées Phocéens Étudiants de la ville de Marseille.
- Prix de thèse AMU 2015 obtenu par un doctorant de l'I2M.
- Journée de rentrée organisée le 14 novembre par les doctorants.
- Un cours de FLE a été organisé par AMU et proposé aux doctorants.
- L'ED va avoir un nouveau site web (imposé par le collège doctoral).
- Evaluation HCERES prévue le 18 janvier.
- Désignation d'un nouveau conseil en février. Les modalités nous seront communiquées par l'établissement.
- Les nouveaux inscrits doivent signer la nouvelle charte des thèses, ainsi qu'une convention individuelle de formation. Il est évoqué une exemption du paiement des droits d'inscription en 3ème année pour les étudiants tardivement inscrits en 1ère année (après janvier).

3. Budget

Notre dotation cette année était de 17 000 euros. La répartition des dépenses est environ la suivante :

- Formation doctorale (Versements aux labos) : 2600
- Aide à la mobilité internationale : 1000
- Aide aux co-tutelles : 350
- Journées d'animation par et pour les doctorants (journée Pi, fête de la science, 13 mn ...) : 6000
- Aide spécifique doctorant : 1800
- Journée de rentrée et séminaire des doctorants : 600
- Fonctionnement : 1200
- Bibliothèque du CMI : 2000

Sur le budget de l'année prochaine il est acté que 5000 euros seront versés à l'association Pi pour l'organisation de "La tournée de Pi", et 1000 euros pour la deuxième édition des 13 mn jeunes chercheurs.

4. **Le point sur les contrats doctoraux 2016**

15 contrats doctoraux attribués au total en 2016 (19 en 2015) : 3 Labex (2 I2M et LIF), 7 + 2 AMU (3+2 I2M dont deux bourses président -les deux premières classées, 2 LSIS, 2 LIF), 3 ENS (2 I2M, 1 LIF).

5. **Procédure d'attribution des contrats doctoraux 2017**

Une nouvelle procédure est discutée pour l'attribution des contrats doctoraux à partir de 2017. Il est proposé de mettre en place une procédure commune pour les contrats doctoraux AMU et ceux Labex. Le directeur du Labex a donné son accord après la réunion. Les dossiers seront tous à déposer à l'ED qui se chargera de les transmettre aux laboratoires. Les laboratoires sélectionneront les candidats à auditionner (12 en maths et 12 en info/auto). Les auditions seront organisées sur deux jours, publiques avec comme quorum assistant à l'ensemble des auditions 2 représentants de l'I2M, 2 représentants du LIF-LSIS, 1 représentant de l'ED et 1 représentant du Labex. Les candidats seront invités à présenter le triplet (sujet+candidat+encadrant) en 20mn (10 mn d'exposé, 10 mn de questions), il est souhaitable que les encadrants soient présents. Le pdf des présentations sera envoyé au moins 48H en avance à l'ED. Le classement des candidats sera effectué par le conseil de l'ED et celui du Labex réunis.

En accord avec la direction du Labex, la date limite de dépôt des dossiers est fixée au 25 mai au soir . Les auditions auront lieu les 15 et 16 juin. La réunion de classement fin juin-début juillet.

La règle déontologique suivante est adoptée : tous les encadrants de candidats sont exclus du processus de sélection, sauf le directeur et le directeur-adjoint de l'ED s'ils sont empêchés simultanément.

6. **Suivi des thèses et inscriptions en 5ème année**

Le suivi de thèse de 4ème année est bien perçu par les doctorants et les encadrants. Il est organisé en mars-avril en présence d'un représentant de l'ED, un du laboratoire, les encadrants et les doctorants.

Nous avons en 2015-2016 :

- 25 doctorants en 4ème année (20 l'année précédente) (1 abandons, 7 réinscriptions, 17 soutenances),

- 6 doctorants en 5ème (2 l'année précédente) (3 soutenances, 2 ré-inscriptions en 6ème année particulières, 1 abandon),
 - 1 doctorants en 6ème année (4 l'année précédente)(1 soutenance).
- Tous les doctorants présents sur le territoire et dont la soutenance n'avait pas été programmée fin mars ont été reçus.

Nous rappelons que les suivis de 2ème année sont laissés à la charge des laboratoires. Un compte-rendu a systématiquement été envoyé à l'ED. Deux doctorants auront un nouveau suivi en 3ème année. L'avis du comité de suivi sera désormais requise pour toute nouvelle inscription. L'organisation du suivi de thèse en accord avec le nouveau décret sera discuté plus précisément lors du prochain conseil. Il est cependant proposé qu'un comité de suivi individuel soit désigné, formé d'un représentant de l'ED et d'un membre de l'équipe du doctorant.

Pour les salariés à plein temps (financement non dédié à la thèse) il est convenu que l'ED donnera un avis favorable à une 5ème et 6ème réinscription au nom du conseil, sous réserve de l'avis favorable du directeur de thèse.

A noter que nous avons eu beaucoup d'abandons cette année, 6, en 2ème et 3ème année, pour des raisons diverses et variées.

7. **Soutenances et Primo-inscrits**

Cette année nous avons eu 32 demandes de soutenance (40 en 2015). Nombre de première inscriptions 28, environ 5 en attente. (33 + 6 en attente l'an dernier à la même époque) Tous les primo-inscrits ont eu un entretien avec la direction de l'ED.